



AVIS DE LA COMMISSION 2
« ÉGALITÉ DES CHANCES »
sur

LE SCHÉMA RÉGIONAL DES FORMATIONS
SANITAIRES ET SOCIALES 2015-2020

Adopté en Bureau le 3 juin 2015

C'est avec intérêt que la commission 2 « Égalité des chances » élargie aux autres membres du CCEE a pris connaissance du nouveau schéma régional des formations sanitaires et sociales 2015-2020 (SRFSS). Les éléments suivants ont retenu son attention :

1. Une démarche participative

La commission salue l'important travail accompli en termes de (re)mobilisation des acteurs et de travaux réalisés et surtout, la démarche partenariale et participative qui a présidé à l'élaboration de cette nouvelle feuille de route pour les cinq prochaines années. Elle encourage vivement la poursuite du dialogue, de la collaboration entre acteurs et l'implication des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du schéma.

2. Un schéma bien construit

Structuré en quatre axes et onze fiches actions, ce SRFSS est cohérent. La commission relève notamment :

- une continuité du présent schéma avec le précédent qui se traduit par une intégration des éléments de bilan dans la définition des prochaines actions ;
- la volonté de l'articuler avec d'autres réflexions, schémas ou plans existants afin de construire une offre de formations globale et partagée, en adéquation avec les besoins actuels et prévisionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social ;
- des fiches actions claires et globalement complètes.

3. Des enjeux, axes et fiches actions pertinents mais dont certains points méritent d'être approfondis

La commission partage l'ambition du schéma de répondre aux besoins actuels, d'anticiper et d'accompagner les mutations.

S'agissant des axes définis, elle note en particulier l'action fondatrice de la GPEC T¹ (axe 1). Ainsi, elle souscrit aux actions déclinées dans les fiches 1 et 2 dès lors qu'elles concourent à donner une analyse affinée des besoins du territoire, à mieux appréhender les évolutions en termes d'emplois et de compétences à court et moyen terme, et à offrir une meilleure lisibilité et visibilité de l'offre de formation dans les secteurs concernés.

À ce titre, les données relatives à l'évolution de la démographie réunionnaise – une population majoritairement jeune mais aussi vieillissante – soulignent l'importance de toujours se préoccuper de l'accueil et de l'éducation des tout-petits d'une part, et d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes vieillissantes, d'autre part. C'est vers ces publics qu'il convient d'orienter les formations en identifiant les potentialités que représentent les secteurs de la petite enfance et des personnes âgées en termes de métiers et d'emplois. Le SDOMS² a d'ailleurs pointé des besoins de recrutement en prévision des futurs EHPAD³. La commission formule le souhait que les emplois, quels qu'ils soient, puissent profiter à notre jeunesse locale de mieux en mieux formée.

Par ailleurs, la commission constate que les fiches actions proposent des indicateurs essentiellement quantitatifs. Ainsi, l'objectif de « développer une culture commune aux secteurs sanitaires, médico-social et social » (n°3) ne sera évalué que par les seuls indicateurs de nombre de participants aux conférences/séminaires, de nombre de rencontres et échanges entre les instituts de

1 Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale

2 Schéma départemental de l'organisation sociale et médico-sociale

3 Établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes

formation. Comment ces paramètres pourront renseigner sur l'avancée de la culture commune ou en identifier les freins éventuels ? Il est nécessaire que les indicateurs retenus intègrent une approche qualitative pour pouvoir mesurer pleinement l'efficacité des actions.

Enfin, la commission note avec intérêt deux fiches actions dédiées à l'amélioration des conditions d'accueil et de vie des apprenants. Bénéficiaires directs des actions envisagées, ces apprenants n'en sont pas moins absents des instances de suivi et de pilotage du schéma. Ne serait-il pas judicieux de les y associer afin qu'ils puissent exprimer leurs préoccupations, leurs problématiques et faire part de leurs propositions ? La commission invite le Conseil régional et ses partenaires à étudier cette question. Pour la commission, la présence ou la consultation de comités représentatifs des apprenants dans les deux secteurs concernés apporterait une pierre supplémentaire à la gouvernance qui se veut partagée du SRFSS.

Tous les éléments semblent réunis pour que ce schéma 2015-2020 atteigne ses objectifs. Dans son précédent avis⁴, le CCEE avait mis l'accent sur le rôle clé de l'animation, la responsabilisation de ceux qui pilotent et la démarche d'évaluation permanente. Ils restent d'actualité et conditionnent fortement la bonne marche du schéma.

4 Cf. avis du CCEE sur le plan d'actions prioritaires 2013-2014 du 30 octobre 2013